



CONDITIONS D'ACCÈS

En seconde professionnelle :
pour les élèves sortis de 3ème

En Première Professionnelle :
pour les élèves titulaires d'un BEP
de la spécialité

Autres :
après examen du dossier scolaire

DÉBOUCHÉS

Le titulaire d'un BAC PRO exerce ses activités dans l'ensemble des secteurs du cadre de vie notamment les entreprises d'architecture et de maître d'oeuvre, ainsi que dans les collectivités territoriales, chez les donneurs d'ordres institutionnels, dans les groupes publics ou privés, chez les architectes paysagistes et les architectes d'intérieur.

POURSUITES D'ÉTUDES

au lycée Adrien Pâris :
- BTS Bâtiment (sous statut scolaire et sous statut d'apprentissage).

ou dans d'autres établissements :

- BTS économie de la construction
- BTS aménagement de l'environnement architectural
- BTS design d'espace (Après une MANAA)
- BTS professions immobilières
- BTS aménagements paysagés
- BTS technico-Commercial Bois et Habitat
- DUT génie civil
- écoles d'architecture
- écoles d'art...

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Français, histoire, géographie, éd.civique, mathématiques, sciences physiques, chimie, langue vivante, arts appliqués, éducation physique et Sportive.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Dessin d'architecture : 2D, 3D (Phase APS, APD, Permis de construire) maquettes numériques, croquis, maquettes, infographie (traitement d'image).
Relevés d'ouvrages, Technologie de la construction, Réglementations, Documents graphiques, Histoire de l'architecture, Gestion, Prévention santé environnement.

3
ANS

BAC PRO

TECHNICIEN
D'ÉTUDES
DU BÂTIMENT

OPTION B : ASSISTANT
EN ARCHITECTURE

STAGES EN ENTREPRISE

22

semaines de formation en entreprise sur les 3 ans
1ère année : 6 semaines | 2ème et 3ème année :
4 + 4 semaines

Possibilité de passer l'année de Terminale en
apprentissage avec nos entreprises partenaires
et le CFA Académique